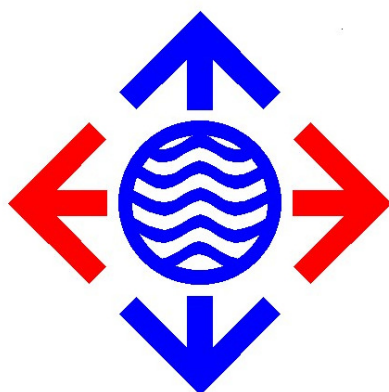


ÉLECTRICITÉ D'ÉMOSSON SA MARTIGNY SUISSE



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013



Partenaires

| | |
|--|------|
| Alpiq AG Bahnhofquai 12, CH-4601 Olten | 50 % |
| EDF SA 22-30 Avenue de Wagram, F-75382 Paris 8 ^e | 50 % |

Organes de la société

Conseil d'administration

Patrick Mariller, président (depuis le 17.6.2013),
Pully (CH),
CFO, membre de la direction
Groupe Alpiq

Jörg Aeberhard, président (jusqu'au 17.6.2013), Olten (CH),
chef de l'unité production hydraulique,
Groupe Alpiq

Daniel Pepin, vice-président, Paris (F),
directeur délégué, direction production ingénierie hydraulique,
EDF SA

Antje Kanngiesser, Morat (CH)
Head Executive Counsel & Regulatory Affairs
Groupe Alpiq

Jon Bisaz, Nussbaumen bei Baden (CH),
chef énergie, télécommunications et installations électriques,
Chemins de fer fédéraux suisses CFF

Olivier Delestrée, Orléans (F),
directeur, direction des services partagés, centre de services
partagés-comptabilité,
EDF SA

Patrick Mariller (jusqu'au 16.6.2013),
Pully (CH),
CFO, membre de la direction
Groupe Alpiq

Michel Vogien, Grenoble (F),
directeur de l'unité production Alpes,
EDF SA

*Les mandats des administrateurs expirent à la date de
l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2015.*

*Commissaires
gouvernementaux*

Jean-Jacques Rey-Bellet, St-Maurice (CH),
a. conseiller d'État de la République et Canton du Valais

Philippe Cruchon, Paris (F),
ingénieur général des ponts et chaussées

Secrétaire

Guillaume Gros, Leytron (CH),
directeur d'Electricité d'Emosson SA

Organe de révision

Ernst & Young SA, Bâle

Gestion de la société

Guillaume Gros, directeur (depuis le 1.4.2013)
Olivier Dumas, directeur (jusqu'au 31.3.2013)
Bruno Boulicaut, chef d'exploitation
Markus Howald, responsable administratif
Patrick Monnay, délégué technique
Florian Widmer, gestionnaire administratif

Unités d'énergie

| | | | |
|-------|-------------------|---------------------|-----------------------------|
| 1 kWh | = 1 kilowattheure | | = 3'600 kilojoules [kJ] |
| 1 MWh | = 1 mégawattheure | = 1'000 kWh | = 3'600'000 kilojoules [kJ] |
| 1 GWh | = 1 gigawattheure | = 1 million de kWh | = 3.6 térajoules [TJ] |
| 1 TWh | = 1 térawattheure | = 1 milliard de kWh | = 3'600 térajoules [TJ] |

Unités de puissance

| | | | |
|------|--------------|-------------------|-----------------------------|
| 1 kW | = 1 kilowatt | = 1'000 Watts [W] | = 1.36 cheval-vapeur [ch] |
| 1 MW | = 1 mégawatt | = 1'000 kilowatts | = 1'360 chevaux-vapeur [ch] |

Unité de tension

| | | |
|------|--------------|-------------------|
| 1 kV | = 1 kilovolt | = 1'000 Volts [V] |
|------|--------------|-------------------|

L'exercice 2013 en bref

Exploitation

| Exercice | | 2012 | 2013 |
|---|-----------------|-------------------|-------------------|
| Apports totaux captés | hm ³ | 362.9 | 373.2 |
| Production totale | GWh | 697.4 | 931.7 |
| Energie de restitution aux usines de l'Arve *) | GWh | - 34.4 | - 34.4 |
| Energie à disposition des partenaires | GWh | 663.0 | 897.3 |
| Energie de pompage fournie par les partenaires | GWh | - 135.7 | - 147.6 |
| Energie à disposition des partenaires (après pompage) | GWh | 527.3 | 749.7 |
| <i>dont production ER certifiée renouvelable **)</i> | <i>GWh</i> | <i>561.6</i> | <i>779.2</i> |
| Situation au | | 31.12.2012 | 31.12.2013 |
| Remplissage des retenues | | | |
| Retenue d'Emosson | % | 51.9 | 46.0 |
| Retenue de Vieux-Emosson | % | 0.6 | 0.6 |
| Avoirs des partenaires | GWh | 273.3 | 215.3 |

1 hm³ = 1 million de m³
 1 GWh = 1 million de kWh

*) Les restitutions aux usines de l'Arve sont effectuées sous forme d'énergie depuis le 1^{er} juin 2009. Au préalable une indemnisation financière était convenue.

**) La valeur pour l'année 2013 est en cours de validation par l'organisme de certification TÜV SÜD.

Finances

| Exercice | | 2012 | 2013 |
|---|------|-------------------|-------------------|
| Frais annuels à charge des partenaires | MCHF | 36.1 | 37.9 |
| Situation au | | 31.12.2012 | 31.12.2013 |
| Actif immobilisé | MCHF | 406.5 | 397.0 |
| Actif circulant | MCHF | 5.7 | 6.9 |
| Capital-actions | MCHF | 140.0 | 140.0 |
| Fonds étrangers à long-terme | MCHF | 244.0 | 252.0 |
| Fonds étrangers à court-terme | MCHF | 28.2 | 11.9 |

1 MCHF = 1 million de francs

Rapport du conseil d'administration

à la 59^e assemblée générale ordinaire des actionnaires du 13 juin 2014

Généralités

L'exercice 2013 est le 36^e après la clôture du compte de construction.

L'exploitation des installations s'est déroulée sans incident notable. Aucun accident professionnel avec arrêt n'est à déplorer, signe du bon travail de l'ensemble du personnel.

L'exercice est caractérisé par des apports hydrauliques supérieurs à la moyenne décennale (+7%). La production est également supérieure à la moyenne, en raison de la bonne hydraulité et de l'anticipation de déstockage du lac pour les besoins du chantier de Nant de Drance. La production s'est ainsi élevée à près de 932 GWh.

Le taux de disponibilité globale a pu être maintenu à un niveau élevé, soit 91.7%.

A relever cependant des dégâts découverts début avril, lors de l'inspection annuelle du collecteur Est qui draine les eaux du val Ferret et du Trient. Plusieurs dizaines de mètres ont été trouvés fragilisés. Les travaux de réparation entrepris immédiatement ont permis de remettre en eau le collecteur avant la période de fonte. Début 2014, il sera procédé au confortement définitif du tronçon défaillant par blindage.

Le conseil d'administration remercie le personnel dédié à la société par les partenaires Alpiq Suisse SA, Lausanne et EDF SA, Grenoble, pour son dévouement et son engagement.

Hydraulité, accumulation et production d'énergie

L'année 2013 s'est terminée sur des apports excédentaires supérieurs de 7% à la moyenne avec 373.2 hm³ captés. L'année a été contrastée. A la fin du premier semestre, le déficit était de 7.1% par rapport à la moyenne. C'est donc uniquement l'hydraulité du second semestre, davantage marquée le dernier trimestre ainsi que les très faibles pertes qui expliquent le bon niveau d'apports. Tous les bassins ont contribué à cette bonne hydraulité excepté le collecteur Sud déficitaire de 8,7%. Les conditions météorologiques humides et froides du printemps expliquent le retard de la fonte des bassins d'altitude, notamment les glaciers d'Argentières et du Tour.

L'énergie de pompage est supérieure de plus de 20% à la moyenne décennale et constitue un record. Elle est essentiellement fournie le 3^{ème} trimestre et reflète la forte hydraulité du collecteur Est dans cette période. Malgré ces importants apports, le taux de remplissage de la retenue n'a pas dépassé 91.2% pour atteindre la cote maximale de 1923.90 m s.m. le 4 novem-

bre. A partir de mi-novembre le déstockage a débuté pour une nouvelle fois, permettre à Nant de Drance SA d'intervenir sous la cote 1810msm à partir du 1 mars 2014.

La production totale de l'aménagement en 2013 est, avec 931.7 GWh, supérieure de 15% à la moyenne décennale. C'est le 4^{ème} trimestre avec 388 GWh produits (+40% /moyenne) qui permet d'atteindre le niveau de production élevé de l'année. Les forts apports du dernier trimestre associés à un déstockage concerté avec l'abaissement pour NdD en 2014 expliquent la production.

Les performances de l'aménagement restent bonnes. Nous avons eu à traiter un dysfonctionnement récurrent et intempestif depuis 2012 qui a entraîné l'arrêt total des aménagements ESA et CFF ainsi qu'une fermeture de toutes les vannes de tête à 3 reprises au cours de l'année. Ce problème complexe a été réglé tout début 2014.

Malgré cela, les taux de disponibilité et d'avarie se situent au-dessus de l'objectif, respectivement à 91.7% et 0.1%. Ces per-

performances ont été rendues possibles par l'engagement et le professionnalisme du

personnel d'Emosson dans un souci permanent de la sécurité et santé au travail.

Etudes et travaux

Une année après la vidange complète du barrage en 2012, une visite planifiée des vannes de tête et des galeries n'a pas relevé de défauts particuliers. La peinture extérieure des vannes a été réalisée, ainsi que la remise en état des installations dans les galeries.

Des études sismiques ont été réalisées pour le barrage d'Emosson, le bassin des Esserts, le barrage de la Fouly et le bassin de Châtelard.

Pour le téléphérique d'Argentière, un projet de démantèlement a été établi et présenté au CA.

Les puits de Corbes et de Ravoire ont subi un contrôle de garantie qui a révélé quelques petits défauts devant être repris. Dans le puits de Belleplace, des contrôles de soudure, de clapets et la pose de sondes de pression ont été réalisés, ainsi que des injections de bétons et des retouches de peinture.

Au collecteur Sud, la grille de la prise d'eau d'Argentière a été remplacée, et des travaux de réparation des bétons réalisés dans la zone de Belleplace afin d'éviter des pertes d'eau.

Dans la galerie du collecteur Est, des dégâts ont été constatés près du débouché aux Esserts. Ils ont nécessité des mesures d'exploitation exceptionnelle du bassin durant tout l'été. Un projet de réhabilitation a été mené de suite et les travaux ont démarré en fin d'année pour la pose d'un blindage. Un diagnostic précis de l'état du revêtement du bassin a été réalisé par un bureau d'étude spécialisé.

A Vallorcine, un important volume d'actions de maintenance a été réalisé : remplacement des étanchéités de service et de révision du RS aspiration du G2, mise en place de mesures de vibrations, réparation de fuite sur des tuyauteries sous pression, réparation sur le pivot du G2 suite à une rupture de flexible d'injection, remplacement du palier turbine et mise en place du RS de réserve sur le G3, remplacement des douilles supérieures de la pompe du G3 et du G3, rénovation de la régulation du groupe auxiliaire, analyse des causes d'échauffement des groupes, réparation des roues et diffuseurs en vue de la révision de la pompe du G3, réparation de la roue Pelton n°11 et revêtement carbure sur les roues.

A La Bâtiâz, les dégâts à la centrale suite à une chute de pierre ont été réparés et un dispositif de protection de 2 façades a été mis en place. Les activités suivantes ont en outre été effectuées : diagnostic sur les alternateurs et intervention pour réparation sur le G2, étude sur les impacts du nouveau poste 400 kV de Swissgrid, révision de la vanne de garde du G1

Enfin, le nouveau système de supervision de l'aménagement Sup'ESA Due a été implémenté avec succès.

Environnement politique et juridique

L'environnement économique tendu pour le secteur électrique en Europe s'est encore confirmé en 2013. Les prix des marchés européens ont été impactés par la baisse de la consommation due au ralentissement

économique et le développement massif des nouvelles énergies renouvelables fortement subventionnées (plus de 70 GW d'éolien et de photovoltaïque installés en Europe, plus de 40 Mia€ de subventions).

De cette importante surcapacité a découlé une chute drastique des prix, régulièrement situés en dessous de 30 €/MWh avec des prix négatifs en période de faible consommation. Les prix horaires présentent désormais un effet « M » sur les prix peak/off-peak dû à la production photovoltaïque. Cette distorsion du marché a notablement affecté la rentabilité de la production hydraulique.

L'étude « Finanzströme Wasserkraft », publiée en juin 2013, illustre à cet égard que près de 40% des coûts de production en Suisse sont désormais imputables aux taxes et impôts, les redevances hydrauliques représentant 67% de ces taxes, et 70% avec l'augmentation prévue du taux maximal en 2015.

Le Conseil fédéral a adopté en date du 4.9.13 le message relatif au premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050 et l'a soumis au Parlement pour examen. L'objectif consiste à restructurer par étapes l'approvisionnement énergétique suisse, notamment en réduisant la consommation énergétique et en développant de manière économiquement viable et moderne les sources d'énergie renouvela-

bles. Le message sur la Stratégie énergétique 2050 contient un premier paquet de mesures visant à exploiter les potentiels dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

La procédure de consultation, menée du 28.9.12 au 31.1.13, a abouti à 459 prises de position. La Stratégie énergétique 2050 ainsi que la procédure par étapes ont rencontré une large acceptation. Afin de mettre en œuvre le premier paquet de mesures de cette Stratégie, une révision totale de la loi sur l'énergie (LEne) ainsi que des adaptations dans neuf autres lois fédérales sont nécessaires.

S'agissant de l'augmentation de la part des énergies renouvelables, le développement concerne la production d'électricité à partir de la force hydraulique et celle à partir des nouvelles énergies renouvelables (soleil, biomasse, biogaz, éolien, déchets, géothermie). Les objectifs quantitatifs correspondants (+ 3 TWh/an pour l'hydraulique d'ici 2050) seront inscrits dans la loi sur l'énergie.

Vue d'ensemble financière

Les frais annuels à charge des partenaires s'élèvent à MCHF 37.9, montant supérieur de MCHF 1.8 à celui de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation sont supérieures de MCHF 0,9 par rapport à celles enregistrées au cours de l'année précédente.

Après un exercice 2012 particulier en raison de nombreux travaux additionnels effectués durant la période de vidange de la retenue d'Emosson, les charges pour matériel et prestations de tiers reprennent un cycle « normal » et atteignent MCHF 3.5. Ce montant est inférieur de MCHF 0.5 par rapport à celui de l'exercice antérieur.

Les charges de personnel de l'exercice intègrent des prestations ponctuelles uniques liées à des indemnités de retraites anticipées.

En Suisse, un litige oppose la majorité des producteurs hydroélectriques valaisans, dont Electricité d'Emosson SA, à l'administration fiscale cantonale, au sujet de la méthode de détermination du résultat fiscal des sociétés de partenaires. Pour l'exercice sous revue, une charge correspondante à la fiscalité sur dividende de 3.75% a été portée en compte.

La fiscalité française répond aux critères de répartition du résultat, établie d'après une méthodologie approuvée par l'administration fiscale.

Organisation

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 17 juin 2013 à Paris, les points statutaires ont été traités.

M. Jörg Aeberhard, président du conseil d'administration depuis 2005 et administrateur depuis 1997, s'est retiré du conseil lors de l'assemblée générale ordinaire 2013.

Le conseil d'administration le remercie chaleureusement pour sa forte implication dans la défense des intérêts de la société tout au long de ces années.

Le partenaire Alpiq a désigné M^e Antje Kanngiesser, Head Executive Counsel & Regulatory Affairs, en qualité d'administratrice.

L'assemblée générale a reconduit le mandat d'organe de révision d'Ernst & Young SA, Bâle pour l'exercice 2013.

Lors de la réunion constitutive faisant suite à l'assemblée générale susnommée, le conseil d'administration a désigné M. Patrick Mariller président, M. Daniel Pepin vice-président, M. Guillaume Gros secrétaire de la société et M. Florian Widmer rédacteur des procès-verbaux du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a nommé M. Guillaume Gros nouveau directeur de la société à partir du 1^{er} avril 2013, pour succéder à M. Olivier Dumas, parti en retraite anticipée. M. Bruno Boulicaut a été nommé chef d'exploitation à partir du 1^{er} janvier 2013, en remplacement de M. Alain Sauthier, démissionnaire. M. Patrick Monnay a été désigné à cette même date pour lui succéder à la fonction de délégué technique.

Compte de résultat

| | Note | 2012 CHF | 2013 CHF |
|--|------|--------------------|--------------------|
| Frais annuels à charge des partenaires | 1 | 36'078'180 | 37'900'102 |
| Propres prestations activées | 2 | 1'179'758 | 187'950 |
| Autres produits d'exploitation | 2 | 186'429 | 237'978 |
| Produits d'exploitation | | 37'444'367 | 38'326'030 |
| Matériel et prestations de tiers | | -4'000'409 | -3'459'852 |
| Charges de personnel | | -4'007'182 | -4'781'040 |
| Amortissements | 9 | -12'347'452 | -12'693'814 |
| Autres charges d'exploitation | | -1'245'199 | -1'138'073 |
| Redevances | 3 | -4'845'947 | -5'094'355 |
| Restitutions aux usines existantes | 4 | -130'000 | -135'000 |
| Impôts sur le capital et divers | 5 | -2'323'319 | -2'523'667 |
| Charges d'exploitation | | -28'899'508 | -29'825'801 |
| Résultat d'exploitation | | 8'544'859 | 8'500'229 |
| Produits financiers | 6 | 110'379 | 72'068 |
| Charges financières | 7 | -7'880'718 | -7'565'045 |
| Résultat ordinaire | | 774'520 | 1'007'252 |
| Produits hors période et hors exploitation | 8 | 32'552 | 32'668 |
| Charges hors période et hors exploitation | 8 | -807'072 | -134'440 |
| Bénéfice avant impôts | | - | 905'480 |
| Impôts sur le bénéfice | 5 | - | -905'480 |
| Bénéfice de l'exercice | | - | - |

Bilan

| Actif | Note | 31.12.2012 | 31.12.2013 |
|---|------|--------------------|--------------------|
| | | CHF | CHF |
| Installations d'exploitation | | 388'932'637 | 382'129'804 |
| Ouvrages en construction | | 11'990'542 | 9'559'885 |
| Terrains et immeubles non concédés | | 5'310'536 | 5'068'785 |
| Outils, véhicules, mobilier, projets et études | | 292'133 | 257'185 |
| Actif immobilisé | 9 | 406'525'848 | 397'015'659 |
| Créances pour livraisons et prestations de services | 10 | 46'303 | 3'467'548 |
| Autres créances | 11 | 131'791 | 110'052 |
| Comptes de régularisation d'actif | 12 | 2'286'930 | 2'783'741 |
| Liquidités | | 3'242'785 | 508'886 |
| Actif circulant | | 5'707'809 | 6'870'227 |
| Total de l'actif | | 412'233'657 | 403'885'886 |
| Passif | Note | 31.12.2012 | 31.12.2013 |
| | | CHF | CHF |
| Capital-actions | | 140'000'000 | 140'000'000 |
| Fonds propres | 13 | 140'000'000 | 140'000'000 |
| Emprunts par obligations | 14 | 130'000'000 | 130'000'000 |
| Emprunts passifs | 15 | 114'000'000 | 122'000'000 |
| Fonds étrangers à long terme | | 244'000'000 | 252'000'000 |
| Dettes résultant d'achats et de prestations de services | 16 | 801'491 | 770'921 |
| Dettes financières à court terme | 17 | 15'000'000 | - |
| Autres dettes à court terme | 18 | 612'741 | 638'351 |
| Comptes de régularisation de passif | 19 | 11'819'425 | 10'476'614 |
| Fonds étrangers à court terme | | 28'233'657 | 11'885'886 |
| Total du passif | | 412'233'657 | 403'885'886 |

Tableau de financement

| Mouvements financiers | 2012 | 2013 |
|--|--------------------|-------------------|
| | CHF | CHF |
| Bénéfice de l'exercice | - | - |
| Amortissements des immobilisations | 12'347'452 | 12'693'814 |
| Amortissements des frais de financement sur emprunts | 344'000 | 344'000 |
| Cashflow | 12'691'452 | 13'037'814 |
| Variation créances pour livraisons et prestations de services | 261'671 | -3'421'245 |
| Variation autres créances et comptes de régularisation actifs | 859'357 | -819'072 |
| Variation dettes résultant d'achats et de prestations de services | -514'990 | -30'570 |
| Variation autres dettes à court terme et comptes de régularisation passifs | -3'203'404 | -1'317'201 |
| Mouvement financier provenant de l'exploitation | 10'094'086 | 7'449'726 |
| Investissements en immobilisations corporelles | -16'633'022 | -3'183'625 |
| Mouvement financier provenant des investissements | -16'633'022 | -3'183'625 |
| Nouveaux engagements financiers | - | 8'000'000 |
| Remboursement d'engagements financiers | - | -15'000'000 |
| Mouvement financier provenant des opérations financières | - | -7'000'000 |
| Variation des liquidités | -6'538'936 | -2'733'899 |
| Justification | | |
| Solde initial des liquidités et titres | 9'781'721 | 3'242'785 |
| Solde final des liquidités et titres | 3'242'785 | 508'886 |
| Variation des liquidités | -6'538'936 | -2'733'899 |

Tableau des fonds propres

| CHF | Capital- actions | Réserve générale | Résultat conventionnel | Totaux fonds propres |
|-------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------|---------------------------------|
| Effectif au 31.12.2011 | 140'000'000 | - | - | 140'000'000 |
| Bénéfice de l'exercice 2012 | - | - | - | - |
| Effectif au 31.12.2012 | 140'000'000 | - | - | 140'000'000 |
| Bénéfice de l'exercice 2013 | - | - | - | - |
| Effectif au 31.12.2013 | 140'000'000 | - | - | 140'000'000 |

Annexe

Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels d'Electricité d'Emosson SA ont été établis conformément aux dispositions du droit suisse sur les sociétés anonymes et selon les normes de la Fondation suisse pour les recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils reflètent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des revenus. Les explications suivantes contiennent aussi les renseignements exigés par l'art. 663b du CO.

Ces états financiers annuels présentés selon les règles Swiss GAAP RPC correspondent en même temps aux comptes selon le droit commercial.

Principes d'évaluation

Actif immobilisé

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de construction, sous déduction des amortissements et des pertes de valeur cumulées. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation économique et technique estimées ou, en cas d'installations d'exploitation soumises au droit de retour, au maximum sur la durée de la concession.

Les installations en construction figurent dans le bilan à la valeur de construction. Durant la période de construction, aucun amortissement n'est effectué.

Les durées d'amortissement pour chaque catégorie d'installations sont comprises dans les plages suivantes :

- | | |
|--|---------------------------|
| - retenues d'accumulation, galeries d'aménée | 80 ans |
| - installations de transport d'énergie | 15 - 40 ans |
| - installations de production, de sécurité, d'exploitation et de conduite technique | 15 - 60 ans |
| - terrains (non concédés) | en cas de perte de valeur |
| - bâtiments | 50 - 80 ans |
| - installations de mesure, véhicules | 5 - 10 ans |

A l'intérieur d'une plage définie, la durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilisation spécifique du bien d'immobilisation correspondant. Les durées d'utilisation sont périodiquement révisées respectivement réestimées.

Dépréciation d'actifs

Conformément au contrat de partenaires existant, les actionnaires de la société sont tenus de payer la partie des frais annuels correspondant à leur participation. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé est maintenue, au sens de la norme de Swiss GAAP RPC 20.

Actif circulant

Créances

Les créances sont inscrites aux valeurs nominales, déduction faite des provisions économiquement nécessaires.

Liquidités

Les liquidités et titres comprennent les soldes en caisse ainsi que les avoirs bancaires et en compte de chèques postaux. Ils sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Fonds étrangers

Dettes

Les dettes contiennent les engagements à court et long terme. Elles sont portées au bilan au montant du remboursement.

Opérations hors bilan

Instrument financiers dérivés

Electricité d'Emosson SA est exposée à des risques liés aux taux d'intérêts. En cas de besoin, ces risques sont couverts par des opérations sur produits dérivés. Celles-ci sont effectuées conformément aux normes sur la politique de couverture en vigueur. Les profits et pertes sur les opérations de couverture sont comptabilisés de la même manière que les opérations de base.

Engagements conditionnels

Les engagements éventuels ou existants pour lesquels une sortie de fonds est estimée improbable ne sont pas enregistrés dans le bilan. En revanche, le volume de responsabilité existant au jour de clôture de l'exercice est toujours publié comme engagement conditionnel dans l'annexe aux comptes annuels.

Transactions avec des parties liées de la société

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la société :

- les transactions avec les actionnaires de la société,
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode globale au sein du même groupe qu'un actionnaire,
- les autres parties considérées comme liées au sens de la directive Swiss GAAP RPC 15.

Les sociétés figurant sous la note 13 sont considérées comme des actionnaires.

1 Frais annuels à charge des partenaires

Les frais annuels non couverts par les autres produits d'exploitation, les produits financiers ainsi que les produits hors exploitation et hors période sont pris en charge par les partenaires selon le règlement contractuel en vigueur.

2 Autres produits d'exploitation

| | 2012 | 2013 |
|------------------------------|------------------|----------------|
| Propres prestations activées | 1'179'758 | 187'950 |
| Recettes diverses | 186'429 | 237'978 |
| Total | 1'366'187 | 425'928 |

3 Redevances

| | 2012 | 2013 |
|-------------------------|------------------|------------------|
| Redevances hydrauliques | 4'845'947 | 5'094'355 |
| Total | 4'845'947 | 5'094'355 |

Les redevances en Suisse se composent de l'impôt spécial sur les forces hydrauliques en faveur du canton du Valais et des droits d'eau en faveur du canton et des communes concédantes, ainsi que des fournitures d'énergie gratuite et à prix réduit en faveur des communes concédantes.

Les redevances en France se composent de la redevance proportionnelle et de l'énergie réservée.

4 Restitutions aux usines existantes

| | 2012 | 2013 |
|----------------------|----------------|----------------|
| Restitutions suisses | 130'000 | 135'000 |
| Total | 130'000 | 135'000 |

Il s'agit de la compensation financière pour les pertes de production subies par les centrales hydroélectriques à l'aval des captages d'Emosson, suite aux dérivations d'eaux concédées antérieurement.

5 Impôts, taxes

Pour la Suisse, ces postes correspondent aux impôts fédéraux, cantonaux et communaux, soit les impôts sur le capital, le bénéfice et les bien-fonds en Valais.

En juin 2013, les négociations sur les modalités d'imposition des sociétés de partenaires au niveau national, entre les cantons de montagne et les cantons de plaine, ont définitivement échoué. La divergence principale entre les cantons porte sur la prise en compte de la couverture des risques économiques liés à la couverture des charges annuelles supportées par les actionnaires des sociétés de partenaires et en conséquence de la répartition des bénéfices imposables entre les cantons de plaine et de montagne. Cette divergence influence de manière fondamentale le choix de la méthode de calcul du prix de transfert (prix de revient majoré ou prix du marché). Les montants d'impôts en jeu sont importants aussi pour les cantons et les communes.

Le 30 août 2013, le canton du Valais a notifié les taxations définitives pour les exercices 2009, 2010 et 2011 aux sociétés de partenaires valaisannes. Pour ce faire, l'administration fiscale a élaboré une méthode d'évaluation du prix de cession de l'énergie produite, en valorisant cette fourniture d'énergie par des prix issus des marchés de l'électricité. Une réclamation contre ces taxations a été déposée le 29 septembre 2013 sur la base d'un modèle commun adopté entre les sociétés de partenaires valaisannes. Elle conteste entre autre la méthode retenue par l'administration fiscale pour la détermination du résultat.

L'objectif fondamental du recours est d'obtenir une décision judiciaire sur les modalités d'imposition des sociétés de partenaires valables au niveau national. Elle permettrait d'éviter une double imposition économique des bénéfices chez Electricité d'Emosson SA et chez ses partenaires.

Pour la période d'imposition 2009 à 2011, il existe donc une divergence entre l'Etat du Valais et Electricité d'Emosson SA sur la méthode d'imposition applicable.

Par conséquent, à la date de clôture au 31 décembre 2013, les bordereaux de reprises fiscales reçus n'ont été ni comptabilisés ni payés. Les provisions d'impôts existantes pour les années 2009, 2010 et 2011 n'ont fait l'objet d'aucune adaptation. Comme conséquence de ce litige, s'ensuit une insuffisance potentielle de provision de 7.6 Millions CHF dans les comptes.

Le risque fiscal pour les exercices 2012 et 2013, déterminé sur la base d'une réévaluation du résultat fiscal par analogie à la méthode appliquée pour les trois bordereaux litigieux, est de l'ordre de respectivement 0.9 Millions et 1.9 Millions de CHF.

Ainsi, au 31 décembre, un passif éventuel estimé à un maximum de 10.4 Millions de CHF n'est pas reconnu par Electricité d'Emosson SA et ne figure pas dans ses Etats Financiers.

Pour l'exercice 2013, l'impôt est calculé sur un bénéfice fictif qui permettrait la distribution d'un dividende de 3.75%. En 2012, une autre méthode avait été appliquée.

Les impôts français comprennent l'impôt sur les sociétés, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et la cotisation foncière des entreprises.

| | 2012 | 2013 |
|---------------------------------|------------------|------------------|
| Impôts sur le capital et divers | 2'323'319 | 2'523'667 |
| Impôts sur le bénéfice | - | 905'480 |
| Total | 2'323'319 | 3'429'147 |

6 Produits financiers (CHF)

| | 2012 | 2013 |
|----------------------------|----------------|---------------|
| Intérêts actifs | 3'184 | 10 |
| Autres produits financiers | 107'195 | 72'058 |
| Total | 110'379 | 72'068 |

7 Charges financières (CHF)

Les intérêts contiennent les intérêts payés pour les emprunts courants et pour les emprunts remboursés entre-temps.

| | 2012 | 2013 |
|-------------------------------------|------------------|------------------|
| Intérêts sur emprunt par obligation | 2'925'000 | 2'925'000 |
| Intérêts sur emprunts passifs | 4'095'500 | 4'107'167 |
| Amortissement frais de financement | 344'000 | 344'000 |
| Autres charges financières | 516'218 | 188'878 |
| Total | 7'880'718 | 7'565'045 |

8 Produits et charges hors période et hors exploitation

Ces postes englobent les produits et les charges des immeubles et terrains non-concédés, ainsi que les produits et charges concernant les exercices antérieurs.

Produits hors période et hors exploitation

| | 2012 | 2013 |
|---|---------------|---------------|
| Habitations | 32'552 | 31'685 |
| Produits divers hors période et hors exploitation | - | 983 |
| Total | 32'552 | 32'668 |

Charges hors période et hors exploitation

| | 2012 | 2013 |
|--|----------------|----------------|
| Habitations | 46'941 | 98'017 |
| Charges diverses hors période et hors exploitation | 760'131 | 36'423 |
| Total | 807'072 | 134'440 |

Les charges diverses hors période et hors exploitation 2012 correspondent à la régularisation des différences de conversion EUR/CHF sur les activités d'«Emosson en France» lors du bouclage au 31.12.2011. Lors du précédent bouclage, les activités sur territoire français ont été converties en CHF à un taux moyen en lieu et place d'être convertie en CHF au moment de la transaction. Ce traitement a entraîné des écarts de change au bilan qui ont été régularisés sur l'exercice 2012. Il devrait être retraité rétroactivement sur l'exercice 2011 selon le ch. 30 du cadre conceptuel des Swiss GAAP RPC. Cependant, cette opération n'aurait aucune influence sur le résultat 2011 en raison des conventions actionnaires d'Electricité Emosson SA qui stipulent que l'ensemble des charges soient refacturées aux partenaires durant le même exercice. Ainsi cette charge a été comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice 2012 afin que les valeurs au bilan correspondent à leur juste valeur au 31 décembre 2012.

9 Actif immobilisé (CHF)

| | Installations d'exploitation | Ouvrages en construction | Terrains et immeubles non concédés | Outils, vé- hicules, mobili- er, projets et études | Total |
|--|---------------------------------|-----------------------------|--|--|--------------------|
| CHF | | | | | |
| Coûts de construction 31.12.2011 | 762'979'120 | 13'833'654 | 12'309'866 | 1'633'521 | 790'756'161 |
| Investissements | 11'788'448 | 4'869'436 | - | 15'830 | 16'673'714 |
| Sorties | -1'124'361 | - | - | -40'692 | -1'165'053 |
| Reports | 6'530'435 | -6'712'548 | 120'082 | 62'031 | - |
| Coûts de construction 31.12.2012 | 780'173'642 | 11'990'542 | 12'429'948 | 1'670'690 | 806'264'822 |
| Amortissements cumulés 31.12.2011 | 380'362'951 | - | 6'877'660 | 1'275'272 | 388'515'883 |
| Amortissements | 12'002'415 | - | 241'752 | 103'285 | 12'347'452 |
| Sorties | -1'124'361 | - | - | - | -1'124'361 |
| Amortissements cumulés 31.12.2012 | 391'241'005 | - | 7'119'412 | 1'378'557 | 399'738'974 |
| Valeur au bilan 31.12.2011 | 382'616'169 | 13'833'654 | 5'432'206 | 358'249 | 402'240'278 |
| Valeur au bilan 31.12.2012 | 388'932'637 | 11'990'542 | 5'310'536 | 292'133 | 406'525'848 |
| Coûts de construction 31.12.2012 | 780'173'642 | 11'990'542 | 12'429'948 | 1'670'690 | 806'264'822 |
| Investissements | 196'024 | 2'930'891 | - | 56'710 | 3'183'625 |
| Reports | 5'361'548 | -5'361'548 | - | - | - |
| Coûts de construction 31.12.2013 | 785'731'214 | 9'559'885 | 12'429'948 | 1'727'400 | 809'448'447 |
| Amortissements cumulés 31.12.2012 | 391'241'005 | - | 7'119'412 | 1'378'557 | 399'738'974 |
| Amortissements | 12'360'405 | - | 241'751 | 91'658 | 12'693'814 |
| Amortissements cumulés 31.12.2013 | 403'601'410 | - | 7'361'163 | 1'470'215 | 412'432'788 |
| Valeur au bilan 31.12.2012 | 388'932'637 | 11'990'542 | 5'310'536 | 292'133 | 406'525'848 |
| Valeur au bilan 31.12.2013 | 382'129'804 | 9'559'885 | 5'068'785 | 257'185 | 397'015'659 |

| CHF | 31.12.2012 | 31.12.2013 |
|---|-------------|-------------|
| Valeurs d'assurance incendie des installations et bâtiments | 221'637'000 | 221'637'000 |

10 Créances pour livraisons et prestations de services (CHF)

| | 31.12.2012 | 31.12.2013 |
|-----------------------------|---------------|------------------|
| Parties liées de la société | 25'126 | 45'704 |
| Tiers | 21'177 | - |
| Actionnaires | - | 3'421'844 |
| Total | 46'303 | 3'467'548 |

11 Autres créances (CHF)

| | 31.12.2012 | 31.12.2013 |
|-------------------------|----------------|----------------|
| Récupération TVA France | 131'788 | 110'048 |
| Impôt anticipé | 3 | 4 |
| Total | 131'791 | 110'052 |

12 Comptes de régularisation actifs (CHF)

Les comptes de régularisation comprennent aussi les frais de financement, qui sont amortis par les comptes de charge financière sur la durée minimale des emprunts (voir également la note 7).

| | 31.12.2012 | 31.12.2013 |
|----------------------------|------------------|------------------|
| Frais de financement | 1'639'720 | 1'295'720 |
| Impôts années 2011 et 2012 | 647'210 | 1'346'255 |
| Actionnaires | - | 141'766 |
| Total | 2'286'930 | 2'783'741 |

13 Capital-actions

Le capital-actions se compose de 2'800 actions nominatives de CHF 50'000 chacune, entièrement libéré. Il est détenu par :

| | |
|----------------------|-------|
| Alpiq AG, Olten (CH) | 50.0% |
| EDF SA, Paris (F) | 50.0% |

Les actionnaires et leurs participations sont inchangés par rapport à l'année précédente.

14 Emprunt par obligation (CHF)

| Dénomination | Durée | Résiliable à partir du | Taux d'intérêt | 31.12.2012 | 31.12.2013 |
|----------------|-------------|---------------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| UBS AG, Zürich | 2005 - 2017 | 26.10.2017 | 2.25% | 130'000'000 | 130'000'000 |
| Total | | | | 130'000'000 | 130'000'000 |

Taux moyen pondéré rapporté à la valeur nominale : 2.25% 2.25%

15 Emprunts passifs (CHF)

| | 31.12.2012 | 31.12.2013 |
|-------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Durée résiduelle entre 1 et 5 ans | 89'000'000 | 97'000'000 |
| Durée résiduelle supérieure à 5 ans | 25'000'000 | 25'000'000 |
| Total | 114'000'000 | 122'000'000 |

Taux moyen pondéré rapporté à la valeur nominale : 3.16% 3.20%

Les emprunts passifs comprennent les bons de caisse suivants :

| Dénomination | Durée | Résiliable à partir du | Taux d'intérêt | 31.12.2012 | 31.12.2013 |
|----------------------------|-------------|---------------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| Alpiq Holding SA, Lausanne | 2011 - 2015 | 31.12.2015 | 3.750% | 47'000'000 | 55'000'000 |
| Bâloise Schweiz AG, Basel | 2006 - 2021 | 15.03.2021 | 2.530% | 25'000'000 | 25'000'000 |
| Bank Vontobel AG, Zürich | 2006 - 2016 | 01.11.2016 | 2.875% | 42'000'000 | 42'000'000 |
| Total | | | | 114'000'000 | 122'000'000 |

Taux moyen pondéré rapporté à la valeur nominale : 3.16% 3.20%

Les emprunts passifs ayant une durée résiduelle inférieure à 12 mois sont portés au bilan dans le poste «Dettes financières à court terme» (voir également la note 17).

16 Dettes résultant d'achats et de prestations de services (CHF)

| | 31.12.2012 | 31.12.2013 |
|--------------|----------------|----------------|
| Tiers | 801'491 | 770'921 |
| Total | 801'491 | 770'921 |

17 Dettes financières à court terme (CHF)

Les dettes financières à court terme comprennent les bons de caisse suivants :

| Dénomination | Durée | Résiliable à partir du | Taux d'intérêt | 31.12.2012 | 31.12.2013 |
|------------------------------|-----------|---------------------------|-------------------|-------------------|------------|
| Caisse de pension Migros, ZH | 2003-2013 | 18.12.2013 | 3.400% | 15'000'000 | - |
| Total | | | | 15'000'000 | - |

Taux moyen pondéré rapporté à la valeur nominale : 3.40% 0.00%

18 Autres dettes à court terme (CHF)

| | 31.12.2012 | 31.12.2013 |
|------------------|----------------|----------------|
| AFC - TVA suisse | 612'741 | 638'351 |
| Total | 612'741 | 638'351 |

19 Comptes de régularisation passifs (CHF)

| | 31.12.2012 | 31.12.2013 |
|---------------------------------|-------------------|-------------------|
| Intérêts sur emprunts et prêts | 1'235'625 | 1'218'625 |
| Redevances | 5'951'091 | 6'421'537 |
| Impôts années 2009 et 2010 | 1'494'991 | 1'494'991 |
| Impôts année 2013 | - | 343'681 |
| Diverses charges d'exploitation | 3'137'718 | 997'780 |
| Total | 11'819'425 | 10'476'614 |

20 Instruments financiers dérivés (CHF)

A la clôture de l'exercice, aucune opération n'était ouverte.

21 Transactions avec des parties liées de la société (CHF)

| <i>Prestations reçues</i> | 31.12.2012 | 31.12.2013 |
|---|------------------|------------------|
| Mise à disposition de personnel | 4'083'448 | 4'678'251 |
| Livraisons et prestations diverses | 1'205'160 | 711'893 |
| Intérêts pour financement à long terme | 1'762'500 | 1'774'167 |
| Total livraisons et prestations de services de parties liées | 7'051'108 | 7'164'311 |

| <i>Prestations fournies</i> | 31.12.2012 | 31.12.2013 |
|---|-------------------|-------------------|
| Fournitures d'énergie contre remboursement des frais annuels | 36'078'180 | 37'900'102 |
| Livraisons et prestations diverses | 52'819 | 67'148 |
| Total livraisons et prestations de services pour parties liées | 36'130'999 | 37'967'250 |

22 Evaluation des risques selon CO art. 663b

Le Conseil d'administration a mandaté la direction pour effectuer une évaluation des risques. Le règlement d'organisation a été adapté en ce sens. Les principes de gestion de risques ont été définis dans un concept qui a été approuvé par le Conseil d'administration le 22 octobre 2010. Ce concept définit les principes d'identification systématique des risques, de l'évaluation, de la priorisation, de l'évaluation de l'impact possible sur l'ensemble de l'entreprise ainsi que des mesures de traitement et surveillance des risques identifiés.

Le recensement systématique, analysé et priorisé des risques a donné lieu à l'établissement d'une cartographie de risques. Des mesures concrètes de gestion des risques identifiés ont été examinées et adoptées. Le rapport périodique sur la gestion des risques au Conseil d'administration a été adapté et vérifié. D'éventuels incidents sont immédiatement signalés. Cette évaluation des risques est remise à jour formellement, au moins un fois par année, par le Conseil d'administration.

En raison des hypothèses retenues en ce qui concerne les évolutions futures dans l'appréciation des risques, cette évaluation est sujette à une incertitude relative.

23 Engagements conditionnels (CHF)

Hormis le passif éventuel décrit au point 5 "Impôts, taxes" de l'annexe aux Etats financiers, aucun autre engagement conditionnel n'existe à la date du bilan.

24 Indications supplémentaires

Après la date de clôture du 31 décembre 2013, aucun élément particulier n'est survenu qui nécessiterait une mention complémentaire. Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 17 mars 2014, qui est également la date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Il n'existe pas d'autres indications obligatoires au sens de l'art. 663b du CO ou des Swiss GAAP RPC.

Au nom du Conseil d'administration

Le président

P. Mariller

Martigny, le 17 mars 2014



Ernst & Young SA
Aeschengraben 9
Case postale
CH-4002 Bâle

Téléphone +41 58 286 86 86
Téléfax +41 58 286 86 00
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale

d'Electricité d'Emosson SA, Martigny

Bâle, le 17 mars 2014

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints d'Electricité d'Emosson SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau de financement, le tableau des fonds propres et l'annexe (pages 10 à 21) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Pierre-Alain Coquoz
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Daniel Murisier
Expert-réviseur agréé